

Lorsque vous parlez aux gens au téléphone, soyez patient et compréhensif, en reconnaissant qu'il s'agit d'une période difficile pour un grand nombre de personnes. D'une voix détendue, faites de votre mieux pour que la personne reste calme et rassurée. Nous sommes ici pour aider à répondre aux besoins essentiels des gens du Nouveau-Brunswick. Leurs préoccupations sont réelles.

Aide financière – COVID-19								
Organisme	Contexte	Coordonnées et ressources						
Société canadienne de la Croix-Rouge (Nouveau-Brunswick)	<p>Que dois-je faire si j'ai des factures à payer ou si je risque de perdre des services?</p> <ul style="list-style-type: none"> La Société canadienne de la Croix-Rouge exploite un centre d'appels au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour fournir de l'information aux personnes touchées par la COVID-19. 1-800-863-6582 (numéro de la Croix-Rouge). Assurez-vous que la personne au téléphone comprend que la Croix-Rouge travaillera avec elle pour répondre à ses besoins. La Croix-Rouge peut proposer des options pour mettre la personne au téléphone en relation avec une organisation de Centraide qui reçoit des services dans le cadre du Fonds de la compassion. La Croix-Rouge administre également la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick – une allocation unique de 900 \$ est disponible pour les travailleurs ou les travailleurs autonomes qui résident au Nouveau-Brunswick et ont perdu leur emploi en raison de l'état d'urgence associé à la COVID-19. L'allocation aidera à combler le manque de ressources entre le moment où une personne perd son emploi ou ferme son entreprise, le 15 mars 2020 ou après cette date, et le moment où l'allocation nationale entre en vigueur. La prestation prend fin le 30 avril 2020. Les personnes peuvent faire une demande à compter de midi le lundi 30 mars 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour s'inscrire à la Prestation d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick (COVID-19) : Les demandes en ligne ne sont plus disponibles. Pour accélérer le processus et mieux déterminer votre admissibilité au programme, l'inscription se fera maintenant par téléphone avec un agent de la Croix-Rouge canadienne. Veuillez faire une demande par téléphone, en communiquant avec un agent de la Croix-Rouge canadienne au numéro 1-800-863-6582 (de 8 h 00 à 20 h 00, 7 jours sur 7). Les candidatures seront fermées à 20 h le jeudi 9 avril. 						
Centraide	<p>Que faire si mon organisation ou mon groupe de services a besoin d'aide pour répondre aux besoins de sa clientèle?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le ministère du Développement social reconnaît que la présente crise a engendré une demande accrue de soutien et de services communautaires. Les gens de notre province se tournent souvent vers les fournisseurs de services communautaires pour répondre à leurs divers besoins en matière de nourriture, de logement, de counseling et de renseignements. Le ministère du Développement social a offert un financement à Centraide pour qu'elle aide ces organisations à accroître leur capacité et à mieux pouvoir répondre aux besoins immédiats et grandissants de leur clientèle et de la population de la 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Région</th> <th>Centraide</th> <th>Lien pour faire une demande</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moncton Région 1</td> <td>Grand Moncton et Sud-Est du Nouveau- Brunswick</td> <td>https://gmsenbunitedway.ca/fr/le-fonds-de-la-compassion-de-latlantique-2/</td> </tr> </tbody> </table>	Région	Centraide	Lien pour faire une demande	Moncton Région 1	Grand Moncton et Sud-Est du Nouveau- Brunswick	https://gmsenbunitedway.ca/fr/le-fonds-de-la-compassion-de-latlantique-2/
Région	Centraide	Lien pour faire une demande						
Moncton Région 1	Grand Moncton et Sud-Est du Nouveau- Brunswick	https://gmsenbunitedway.ca/fr/le-fonds-de-la-compassion-de-latlantique-2/						

	<p>province. Vous pouvez donc orienter les partenaires communautaires vers Centraide et ses sites web pour qu'ils lui demandent de l'aide.</p>	<p>Saint John Région 2</p>	<p>United Way Saint John, Kings, Charlotte</p>	<p>https://unitedwaysaintjohn.com/covid19/ https://unitedwaysaintjohn.com/apply-for-funding-demande-de-financement/</p>
		<p>Fredericton Région 3</p>	<p>Centraide, Région du Centre du Nouveau-Brunswick</p>	<p>https://www.unitedwaycentral.com/fr/atlantic-compassion-fund/</p>
		<p>Edmundston Région 4</p>	<p>Centraide, Région du Centre du Nouveau-Brunswick</p>	<p>https://www.unitedwaycentral.com/fr/atlantic-compassion-fund/</p>
		<p>Restigouche Région 5</p>	<p>Centraide, Région du Centre du Nouveau-Brunswick</p>	<p>https://www.unitedwaycentral.com/fr/atlantic-compassion-fund/</p>
		<p>Chaleur Région 6</p>	<p>Grand Moncton et Sud-Est du Nouveau-Brunswick</p>	<p>https://gmsenbunitedway.ca/fr/le-fonds-de-la-compassion-de-latlantique-2/</p>
		<p>Miramichi Région 7</p>	<p>Grand Moncton et Sud-Est du Nouveau-Brunswick</p>	<p>https://gmsenbunitedway.ca/fr/le-fonds-de-la-compassion-de-latlantique-2/</p>

		Péninsule acadienne Région 8	Partenariat avec le Centre de bénévolat de la Péninsule acadienne
Gouvernement du Canada	<p>J'ai perdu mon emploi en raison de la COVID-19. Que puis-je faire?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour demander l'assurance-emploi (AE) et d'autres formes d'aide financière en raison de la COVID-19 (information sur le soutien hypothécaire, la hausse des montants de l'Allocation canadienne pour enfants, la hausse du paiement du crédit spécial pour la taxe sur les produits et services, un délai supplémentaire pour produire une déclaration de revenus, la façon de demander la nouvelle Prestation canadienne d'urgence), vous pouvez demander aux personnes de visiter le site Web du gouvernement du Canada (sous Soutien aux particuliers). • Agence du revenu du Canada (ARC) – Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (comptoirs d'impôts gratuits); voir également le site Web du gouvernement du Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux particuliers : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#particuliers • Comptoirs d'impôts gratuits : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/programme-communautaire-benevoles-matiere-impot/besoin-coup-main-remplir-votre-declaration-revenus.html • Comptes et paiements de l'Agence du revenu du Canada (particuliers) : 1-800-959-7383 (en français) et 1-800-959-8281 (en anglais) • Comptes et paiements de l'Agence du revenu du Canada (entreprises) : 1-800-959-7775 (en français) et 1-800-959-5525 (en anglais) • Allocation canadienne pour enfants (ACE) et crédit pour TPS : 1-800-387-1194 (en français) et 1-800-387-1193 (en anglais) • Liquidité du marché financier : renseignements généraux du ministère des Finances du Canada 1-613-369-3710; fin.financepublic@canada.ca. • Exportation et développement Canada : renseignements généraux 1-800-229-0575. • Banque de développement du Canada : renseignements généraux 1-877-232-2269; info@bdc.ca. 	

<p>Gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)</p>	<p>Je suis une personne à faible revenu. Comment le GNB peut-il m'aider?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impôt foncier <ul style="list-style-type: none"> ○ Il n'y a aucun changement à la date d'échéance de paiement de l'impôt foncier 2020. Les propriétaires ont jusqu'au 31 mai pour payer, date après laquelle des pénalités s'appliqueront à leur compte. • Avantages pour les aînés <ul style="list-style-type: none"> ○ Prestation pour personnes âgées à faible revenu (400 \$) : les demandes seront disponibles en ligne le 1^{er} avril 2020 ○ Report de l'impôt foncier pour les personnes âgées (des dispositions spéciales s'appliquent) • Ménages à faible revenu <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme d'aide pour l'énergie domestique (100 \$) – la date limite pour présenter une demande est le 30 juin 2020. • Supplément de chauffage en cas d'urgence <ul style="list-style-type: none"> ○ Ministère du Développement social : un supplément de chauffage en cas d'urgence pouvant atteindre 550 \$ par année civile peut être offert aux ménages admissibles du Nouveau-Brunswick, <u>peu importe s'ils reçoivent de l'aide sociale ou non.</u> • Aide à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire : Le Fonds provisoire d'urgence à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire vulnérables soutiendra les étudiants qui sont directement touchés par la pandémie de COVID-19. Le soutien financier sera distribué par les établissements postsecondaires selon des critères d'admissibilité, et il prendra la forme d'un montant unique maximal de 750 dollars par étudiant. <u>Les étudiants doivent communiquer directement avec leur établissement pour être pris en considération, et les dossiers seront étudiés au cas par cas.</u> Le soutien financier prendra en compte les besoins liés à la nourriture, au logement, aux coûts médicaux non prévus qui ne sont pas couverts par les régimes de santé, et aux coûts supplémentaires imprévus liés à l'apprentissage. <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour être admissibles, les étudiants vulnérables ne doivent pas être admissibles à la prestation d'urgence provinciale unique de 900 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les questions non liées à la santé, y compris les questions sur le respect de l'état d'urgence proclamé au Nouveau-Brunswick : 1-844-462-8387 ou helpaide@gnb.ca • Prestation pour personnes âgées à faible revenu : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/finances/promo/agees.html • Report de l'impôt foncier pour les personnes âgées : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/finances/services/services_rendere_r.201264.Property_Tax_Deferral_Program_for_Seniors.html • Programme d'aide pour l'énergie domestique : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/finances/promo/energie.html • Supplément de chauffage en cas d'urgence : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_rendere_r.200993.Emergency_Fuel_Benefit.html • GNB (COVID-19/coronavirus) : www.gnb.ca/coronavirus • Gouvernement du Canada (COVID-19/coronavirus) : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html • Télé-Soins (Nouveau-Brunswick) : 811
---	---	---

	dollars en date du 30 mars. Ils ne doivent pas être en mesure d'avoir accès à des fonds par l'entremise des prêts aux étudiants, de l'assurance-emploi, d'épargnes personnelles, ou d'autres programmes d'aide financière liés à la COVID-19.	
Information sur la santé – COVID-19 (coronavirus)		
Organisme	Contexte	Coordonnées et ressources
GNB	<p>Je pense que j'ai peut-être des symptômes de la COVID-19 ou que j'ai possiblement été exposé à une personne infectée du coronavirus. Que dois-je faire?</p> <p>Bureau du médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant d'appeler le 811, veuillez utiliser l'outil d'autoévaluation afin de déterminer si vous devez être testé pour la COVID-19. Vous pouvez effectuer cette évaluation pour vous-même ou pour une autre personne qui n'est pas en mesure de le faire elle-même. • Si vous avez des symptômes : <ul style="list-style-type: none"> ○ veuillez ne pas vous rendre à un hôpital, bureau de médecin, laboratoire ou établissement de soins de santé avant d'avoir appelé le 811 en premier; • Si vous avez des difficultés à respirer ou si vous ressentez d'autres symptômes graves, appelez immédiatement le 911. Décrivez vos symptômes et vos antécédents de voyage. • Nous sommes conscients que cette période que nous traversons est difficile. La médecin-hygiéniste en chef en Nouveau-Brunswick fournit régulièrement des mises à jour sur le virus de la COVID-19 pour s'assurer que tous les gens du Nouveau-Brunswick sont bien informés. <p>Je suis en auto-isollement et je vais bientôt manquer d'articles essentiels (nourriture, médicaments, préparation pour nourrissons et autres). Que dois-je faire?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous sommes conscients que cette période que nous traversons est difficile. Vous devriez rester à la maison pendant 14 jours. Dans la mesure du possible, demandez à des membres de la famille, à des amis ou à des voisins 	<ul style="list-style-type: none"> • Information du GNB sur la COVID-19/le coronavirus (médecin-hygiéniste en chef) : www.gnb.ca/coronavirus • Outil d'autoévaluation de la COVID-19 du GNB : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus/expositionaucoronavirus.html#/app/symptom-checker/guides/399/what-to-do

de vous aider en livrant de la nourriture ou des articles essentiels à votre porte.

- De nombreuses épiceries et pharmacies effectuent des livraisons en raison de la pandémie. Veuillez communiquer avec votre épicerie ou pharmacie locale et expliquez-lui que vous ne devez pas quitter la maison. Demandez-lui si elle peut coordonner le transport de votre épicerie chez vous.
- Si vous êtes un client de Développement social, communiquez avec votre gestionnaire de cas.

Qu'arrive-t-il si je ne peux pas quitter la maison et que je ne suis pas en mesure de payer mon épicerie ou mes médicaments?

- À compter d'aujourd'hui, le ministère du Développement social supprimera le délai d'attente pour tous les demandeurs ayant un revenu antérieur qui demandent l'aide sociale. Les demandeurs peuvent désormais faire une demande immédiatement après que leur source de revenus précédente prendra fin. Cette mesure est en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Toute autre modification sera communiquée, au besoin.
- À compter d'aujourd'hui, le ministère du Développement social prolongera toutes les prestations qui arrivent à expiration, telles que celles des cartes d'assistance médicale et des cartes d'assistance médicale à couverture prolongée, les fournitures pour diabétiques, les médicaments en vente libre, etc. jusqu'au 30 avril 2020. Ces mesures visent à garantir que les clients ne subiront aucune interruption de leurs prestations.
- Si la personne qui appelle est un client de Développement social dont le revenu du ménage a été touché et qu'elle ne peut pas payer l'épicerie ou les médicaments, elle doit communiquer directement avec son gestionnaire de cas.
- Si la personne qui appelle n'est pas un client de Développement social, que le revenu de son ménage a été touché et qu'elle ne peut pas payer l'épicerie ou les médicaments, Développement social travaillera avec elle pour déterminer les services qui peuvent être offerts.
- Les Services d'assistance médicale offrent une panoplie de prestations et de services de santé aux clients de Développement social qui ont une carte d'assistance médicale active. Les groupes de clients admissibles à ces prestations et services par l'intermédiaire des Services d'assistance médicale sont les suivants :

- Site Web et numéros de téléphone régionaux de Développement social : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_social/a_propos/service_de_permanencecentralise.html
 - Moncton : 1-866-426-5191
 - Saint John : 1-866-441-4340
 - Fredericton : 1-866-444-8838
 - Edmundston : 1-866-441-4249
 - Restigouche : 1-866-441-4245
 - Chaleur : 1-866-441-4341
 - Miramichi : 1-866-441-4246
 - Péninsule acadienne : 1-866-441-4149

- Les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes à leur charge
- Les clients qui possèdent la carte d'assistance médicale seulement (c.-à-d. ceux qui ne peuvent pas couvrir les coûts des services en raison de besoins médicaux considérables)
- Les clients du Programme des services aux enfants et aux jeunes
- Les clients de soins de longue durée dans les établissements résidentiels pour adultes
- Les clients des foyers de soins
- Les clients des services de santé mentale vivant en établissement

Le Programme des services d'assistance médicale a déterminé qu'il était urgent de fournir des services aux clients qui sortent de l'hôpital et accordera la priorité à ces demandes.

Je peux quitter la maison, mais je ne suis pas en mesure de payer mon épicerie. Que dois-je faire?

- Les banques alimentaires peuvent être une source d'aide pour les citoyens du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas les moyens de payer leur épicerie. Même les clients qui ne visitent pas habituellement les banques alimentaires sont encouragés à communiquer avec ces organismes qui peuvent être une source d'aide possible en matière d'alimentation.
- Si la personne est un client de Développement social qui a visité une banque alimentaire et reçu son panier d'aliments habituel, mais qu'il lui manque de la nourriture, elle peut communiquer avec son gestionnaire de cas.
- Si la personne n'est pas un client de Développement social et que nous ne pouvons pas l'aider, vous pouvez suggérer d'autres options de prestations fédérales (p. ex., l'assurance-emploi ou la nouvelle Prestation canadienne d'urgence) ou provinciales (la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick – voir la Croix-Rouge – ou le Fonds de la compassion de Centraide).

Je suis un bénéficiaire de l'aide sociale. Que dois-je faire?

- Vous continuerez de recevoir votre chèque comme à l'habitude.
- Si vous avez des questions, communiquez avec votre travailleur social directement.

Agence de la santé publique du Canada (ASPC)	Où puis-je trouver de l'information de l'Agence de la santé publique du Canada? <ul style="list-style-type: none"> L'Agence de la santé publique du Canada offre également de l'information utile sur la COVID-19 (le coronavirus). 	<ul style="list-style-type: none"> Agence de la santé publique du Canada : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html
Organisation mondiale de la santé (OMS)	Où puis-je trouver de l'information de l'Organisation mondiale de la santé? <ul style="list-style-type: none"> Information sur la pandémie de la COVID-19 (maladie à coronavirus) 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation mondiale de la santé : https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019
Sécurité alimentaire		
Organisme	Contexte	Coordonnées et ressources
Banques alimentaires	Où puis-je trouver une banque alimentaire? <ul style="list-style-type: none"> Pour de l'information sur les emplacements des banques alimentaires dans les différentes régions, voir les deux sites Web indiqués. 	<ul style="list-style-type: none"> http://www.nbinfo.ca/?Ln=fr-CA https://www.foodbankscanada.ca/Utility-Pages/Find-a-Food-Bank.aspx?lang=fr-CA
Refuge/Logement		
Organisme	Contexte	Coordonnées et ressources
Divers organismes communautaires	Je ne peux plus coucher chez des amis ou je suis à la veille de perdre mon logement. Que puis-je faire? <ul style="list-style-type: none"> Pour les itinérants ou les personnes à la veille de devenir des sans-abris, voir les coordonnées des refuges pour les sans-abris situés partout dans la province. 	Refuges pour les sans-abris <ul style="list-style-type: none"> Harvest House refuge pour hommes et femmes à Moncton : 506-855-0626 Maison de Nazareth refuge pour hommes et femmes à Moncton : 506-858-5702 Outflow Ministry Inc. refuge pour hommes à Saint John : 506-658-1344 Coverdale Center for Women refuge pour femmes à Saint John : 506-672-6285 (personnel du refuge) St. John House refuge pour hommes à Fredericton : 506-450-1102 Grace House refuge pour femmes à Fredericton : 506-450-3001 Out-of-the-Cold Shelter refuge pour hommes et femmes à Fredericton : 506-999-5626 (direction) Refuge d'urgence de Bathurst refuge pour hommes et femmes à Bathurst : 506-549-3232 Miramichi Youth House Inc. refuge pour jeunes filles et garçons à Miramichi : 506-624-9909
Divers organismes communautaires	Je veux fuir une situation de violence. Où puis-je aller? <ul style="list-style-type: none"> Voir les coordonnées des maisons de transition pour les femmes et leurs enfants qui veulent fuir des situations de violence entre partenaires intimes. 	Maisons de transition gratuites pour les femmes et leurs enfants <ul style="list-style-type: none"> L'Accueil Sainte-Famille inc. (Tracadie-Sheila) : 506-395-1500 Carrefour pour femmes (Moncton) : 506-853-0811

		<ul style="list-style-type: none"> • L'Escale MadaVic (Edmundston) : 506-739-6265 • Fundy Transition House (St. Stephen) : 506-466-4485 • Gignoo Transition House pour femmes autochtones (provinciale) : 1-800-565-6878 / 506-458-1224 • Grace House (Fredericton) : 506-450-3001 • Hestia House Inc. (Saint John) : 506-634-7570 • Maison de Passage House Inc. (Bathurst) : 506-546-9540 • Maison Notre Dame (Campbellton) : 506-753-4703 • Centre d'urgence de Miramichi : 506-622-8865 • Women in Transition (Fredericton) : 506-459-2300 • Sanctuary House (Woodstock) : 506-325-9452 • Serenity House (Kent) : 506-743-1530 • Sussex Vale Transition House : 506-432-6999
	<p>Où puis-je trouver des logements de deuxième étape?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir les coordonnées de logements de deuxième étape pour femmes et leurs enfants. 	<p>Logements de deuxième étape pour les femmes et leurs enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberty Lane (Fredericton) : 506-451-2120 • Maison Oasis (Kent) : 506-743-5449 • Maison de l'espoir (Shediac) : 506-533-9100 • Second Stage (Moncton) : 506-857-4211 • Second Stage Safe Haven Inc. (Saint John) : 506-632-9289 • L'Accueil Sainte-Famille (Tracadie) : 506-395-1500 • Carol-Ann's House (St. Stephen) : 506-466-4485 • L'Escale MadaVic (Edmundston) : 506-739-6265
Services de garde d'enfants		
Organisme	Contexte	Coordonnées et ressources
<p>Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance</p>	<p>Les écoles sont fermées et je n'ai personne pour garder mes enfants. Que puis-je faire?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour savoir si vous êtes admissible aux <u>services de garde d'enfants pour les parents qui ont un emploi considéré comme un service essentiel</u>, veuillez vous inscrire sur le portail des parents. Des services de garde d'enfants d'urgence seront offerts aux travailleurs essentiels qui n'ont pas d'autres moyens de faire garder leurs enfants pendant cette pandémie. • Le gouvernement provincial a annoncé la fermeture des écoles et des établissements postsecondaires afin de prévenir la propagation de la COVID-19. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour savoir si vous êtes admissible aux services de garde d'enfants pour les parents qui ont un emploi considéré comme un <u>service essentiel</u>, veuillez vous inscrire ici : https://www.nbed.nb.ca/parentportal/fr ou composez le 1-833-221-9339.

- Il n'est pas encore connu combien longtemps cette fermeture durera.
- Nous sommes conscients que cette période que nous traversons est difficile. Si possible, demandez de l'aide aux membres de votre famille, à vos amis ou à vos voisins.

Lignes d'écoute téléphonique

J'ai besoin d'aide. Qui puis-je appeler?

- Voir les différents numéros de téléphone pour les personnes en situation de crise.

- Police – urgence seulement : 911
- Ligne d'écoute CHIMO : 1-800-667-5005
- Violence ou négligence envers les enfants ou les adultes : 1-888-992-2873 / Urgence après les heures normales – Développement social : 1-800-442-9799
- Ligne d'urgence canadienne contre la traite des êtres humains : 1-833-900-1010
- *Looking Out for Each Other* (pour les familles des femmes autochtones disparues et assassinées) : 1-833-664-3463
- Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour : 506-533-9100
- Violence sexuelle Nouveau-Brunswick : 506-454-0437
- L'Éclipse Edmundston : 506-739-7729
- Centre d'agression sexuelle du Sud-Est : 1-844-853-0811
- Libère-toi, Péninsule acadienne : 506-395-3555
- Équipe d'intervention en cas d'agression sexuelle du Grand Saint John : 506-634-8295, poste 214
- **Services d'approche en matière de prévention de la violence conjugale :**
 - Péninsule acadienne : 506-395-6233
 - Bathurst : 506-545-8952
 - Campbellton : 506-790-1178
 - Comté de Charlotte : 506-469-5544
 - Comté de Kent : 506-743-5449
 - Edmundston : 506-740-4888
 - Fredericton : 506-458-9774
 - Vallée de Kennebecasis : 506-847-6277
 - Miramichi : 506-778-6496
 - Moncton : 506-377-5444 / 506-381-8808
 - Saint John : 506-649-2580 / 506-632-5616
 - Shediac : 506-533-9100
 - Sussex : 506-433-6579
 - Woodstock : 506-328-9680

		<p>Toute personne ayant besoin d'aide peut également communiquer avec le Centre de santé mentale communautaire de sa région. Certains services sont également offerts en ligne : https://www2.qnb.ca/content/qnb/fr/ministeres/sante/traitements-dependances-sante-mentale.html</p> <p>https://www2.qnb.ca/content/qnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus/la-sante-mentale-et-ladaptation-psychologique-pendant-la-pandemi.html</p> <p>Égalité des femmes : Services de soutien pour les victimes de violence : https://www2.qnb.ca/content/qnb/fr/ministeres/femmes/Prevention_de_la_violence_et_partenariats_communautaires/content/Services-de-soutien-pour-les-victimes-de-violence.html</p>
Mises à jour du ministère de Développement social		
Organisme	Contexte	Coordonnées et ressources
Développement social	<ul style="list-style-type: none"> • Développement social – Établissements résidentiels pour adultes : À l'heure actuelle, au Nouveau-Brunswick, les établissements limitent l'accès aux visiteurs et respectent la directive de distanciation sociale. • Développement social – Services des foyers de soins : À l'heure actuelle, au Nouveau-Brunswick, les foyers de soins limitent l'accès aux visiteurs et respectent la directive de distanciation sociale. • Développement social – Le Programme de réparations d'urgence vient en aide aux propriétaires fonciers à faible revenu dans le besoin pour les réparations urgentes dans les logements existants relativement à des questions qui menacent la santé ou la sécurité des occupants. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les demandes de rajustement des loyers seront évaluées au cas par cas. • Processus pour remplir le formulaire du Plan de médicaments sur ordonnance : Les responsables du Plan de médicaments sur ordonnance ont précisé que toute personne devant apporter une modification à un formulaire de restriction existant n'aura pas à se rendre au bureau du ministère du Développement social pour signer un nouveau formulaire. Dans le cadre d'une mesure provisoire, les responsables du Plan de médicaments sur ordonnance peuvent, pour le moment, apporter toute modification requise à un formulaire de restriction à la suite d'une demande formulée au téléphone par un gestionnaire de cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissements résidentiels pour adultes : https://www2.qnb.ca/content/qnb/fr/services/services_renderer.2735.html • Foyers de soins : https://www2.qnb.ca/content/qnb/fr/services/services_renderer.9615.Nursing_Home_Services.html • Habitation – Veuillez communiquer avec votre bureau régional du ministère du Développement social pour obtenir de plus amples renseignements ou consulter notre site Web pour de l'information sur nos programmes de logement à l'adresse suivante : https://www2.qnb.ca/content/qnb/fr/ministeres/developpement_social/habitation.html

Autres mises à jour du GNB		
Organisme	Contexte	Coordonnées et ressources
Énergie NB	<ul style="list-style-type: none"> Énergie NB viendra en aide à ses abonnés touchés des façons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Suspension des débranchements pour non-paiement ou recouvrement de créances Report du paiement des factures d'électricité des clients résidentiels et des petites entreprises pour une période pouvant aller jusqu'à 90 jours Prolongation des ententes de paiements présentement en vigueur Suspension des intérêts pour comptes en souffrance et frais de paiement en retard à compter du 19 mars 2020 	<ul style="list-style-type: none"> 1-800-663-6272
Service Nouveau-Brunswick	<ul style="list-style-type: none"> Neuf centres de services de Service Nouveau-Brunswick seront ouverts et recevront des clients SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT à partir du mercredi 1^{er} avril. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler les TéléServices au 1-888-762-8600, du lundi au vendredi, entre 10 h et 16 h. https://www2.snb.ca/content/snb/fr.html
Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Transport – Diverses modifications et mesures de sécurité ont été mises en place dans l'ensemble de la province en ce qui a trait au transport en commun, notamment la réduction des services dans certaines régions et l'adoption de mesures de distanciation sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> https://miramichitransit.ca/ http://www.fredericton.ca/fr/transport-en-commun-fredericton https://www.saintjohn.ca/fr/Accueil/hoteldeville/transport/servicedetransport/default.aspx https://www.codiactranspo.ca/fr <p>Certaines modifications ont également été apportées aux heures d'ouverture et au calendrier des trajets du service de déplacements interprovinciaux : https://maritimebus.com/?lang=fr</p>
Prêts étudiants	<ul style="list-style-type: none"> Moratoire de six mois sur les paiements et intérêts des prêts étudiants (fédéraux et provinciaux) 	<ul style="list-style-type: none"> 1-800-667-5626 (prêts étudiants provinciaux) 1-888-815-4514 (Centre de service national de prêts aux étudiants)
Travail sécuritaire NB	<ul style="list-style-type: none"> Renseignements relatifs à la santé et la sécurité au travail; pratiques exemplaires pour la création de conditions sécuritaires en milieu de travail durant une pandémie; responsabilités de l'employeur et de l'employé, renseignements sur le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses. 	<ul style="list-style-type: none"> 1-800-999-9775